



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 230-07-26 RELATIF À UNE MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE RATZ-001 FEUILLET 2 DE 3 PAR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE AF-2 ET D'UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 52-90 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

AVIS PUBLIC

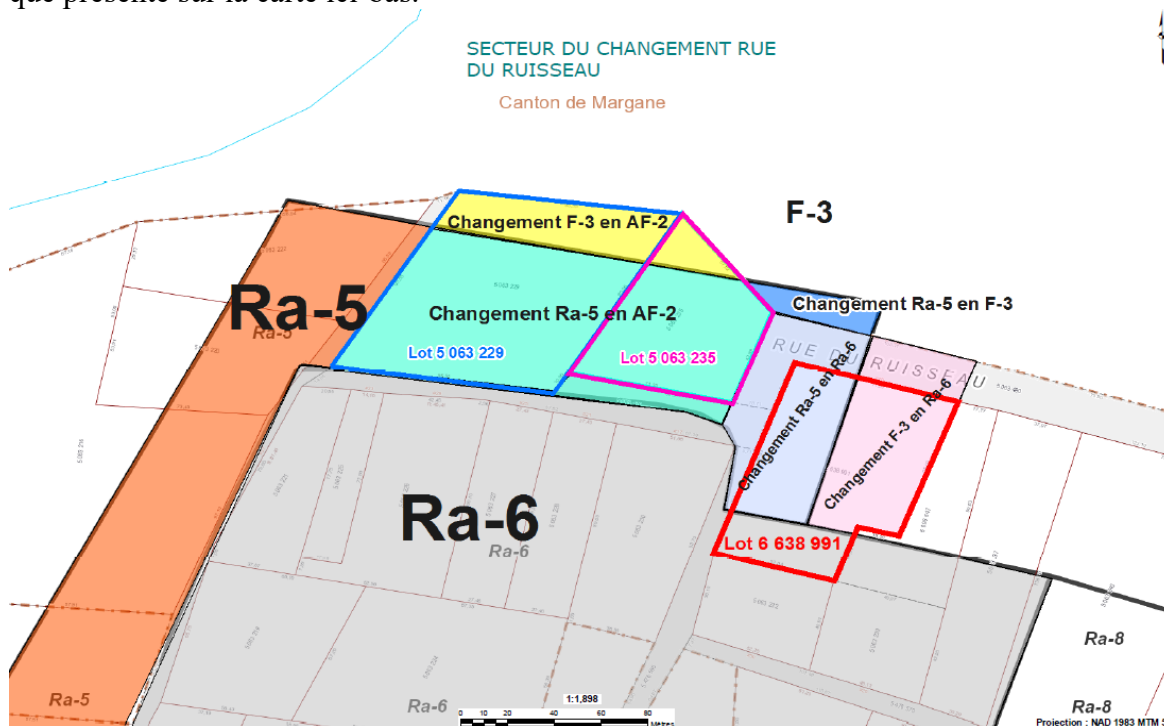
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le premier projet de règlement relatif à une modification au plan de zonage RATZ-001 feuillet 2 de 3 par la création d'une nouvelle zone AF-2 et d'une modification du règlement de zonage 52-90 sur le territoire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a été adopté lors de la réunion du 7 juillet 2026.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 29 juillet 2026 à 18h00, à la salle du bureau municipal au 473, Jacques-Cartier à Rivière-au-Tonnerre;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou en son absence la mairesse suppléante expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le règlement 230-07-26 contient des dispositions qui portent sur des sujets qui sont susceptibles d'approbation référendaire qui se résument comme suit :

Créer la zone agro-forestière AF-2 à même la zone résidentielle Ra-5 et la zone forestière F-3 sur le plan de zonage RATZ-001 feuillet 2 de 3, et régulariser le zonage du lot 6 638 991 actuellement affecté de trois types de zones (Ra-5, Ra-6 et F-3) pour le mettre sous une seule zone : Ra-6, et enfin, modifier une partie de la zone Ra-5 en zone F-3, le tout tel que présenté sur la carte ici-bas.



Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 473, Jacques-Cartier, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 8 ième jour de juillet 2026

Josée Poulin



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 juillet 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 juillet 2026.

Josée Poulin
Directrice-générale et greffière-trésorière